

UNIVERSITE DE TOULON

INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES (IAE)

REGLEMENT DES ETUDES 2018 - 2022

DIPLOME D'ETABLISSEMENT – ETUDIANT ENTREPRENEUR (DU2E)

Année universitaire 2020 – 2021

1-ORGANISATION GENERALE

Les présentes règles s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par Charte de labellisation nationale du diplôme d'établissement « étudiant-entrepreneur » du 21 mai 2014.

Partenariats : Pépite, IPE, TVT, Réseau Entreprendre.

Articles L 613-3, L 613-4 et L 613-5 du Code de l'Education,

Décret du 23 août 1985 relatif aux conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur,

Décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux,

Décret N° 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger,

Décret N° 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience, Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle,

Décret n°92-657 du 13 juillet 1992 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du Ministre chargé de l'Enseignement supérieur.

Arrêté d'accréditation n° 20151126 du 1er juin 2018.

Les **objectifs de la formation** sont de permettre à chaque étudiant porteur de projet de création d'entreprise, d'acquérir les compétences fondamentales et pratiques ainsi que d'être accompagné dans la concrétisation de la création d'entreprise. Le DU2E est centré sur l'aspect accompagnement entrepreneurial pour permettre le suivi et la reconnaissance de tout projet entrepreneurial au sein de l'Université de Nice – Sophia Antipolis ou de l'Université de Toulon.

Le programme est fondé sur la confrontation des idées du porteur avec les réalités de l'environnement économique, enrichi des échanges avec les autres étudiants du DU, des partenaires du DU2E tel que Pépite, Réseau Entreprendre Var, TVT Innovation, Incubateur Paca Est, des dirigeants d'entreprise.

Basée sur le principe de « Learning by Doing », la formation permet à l'étudiant de passer par les jalons incontournables à tout processus de création d'activités. A l'issue de la formation, les stagiaires auront en outre enrichi leur carnet d'adresses indispensable pour franchir les obstacles de l'idée à la création.

La formation est construite sur un modèle participatif et collaboratif des étudiants et pensée sur la méthode du « design thinking », impliquant des phases de mobilisation, de compréhension, de conception, de test et de prototypage, de déploiement, et de gestion.

Les parcours antérieurs des candidats peuvent être très divers dès lors que les candidats sont porteurs d'un projet de création jugé réaliste par le jury de sélection à l'entrée, constitué par Pépité et le responsable du diplôme.

Cette formation est mise en place pour des porteurs de projet n'ayant pas de connaissances transverses en matière de management ou non formés aux procédures et méthodologies propres à l'entrepreneuriat. L'année de DU valide l'obtention de 60 crédits ECTS.

L'organisation pédagogique globale de ce diplôme respecte la charte nationale de labellisation du diplôme étudiant entrepreneur du MENSER datée du 21 mai 2014 ainsi que la circulaire ministérielle signée de Mme la Directrice Générale pour l'Enseignement Supérieur et L'insertion Professionnelle (CF P.J.).

Compétences transversales attendues

- Esprit d'initiative : se renseigner, aller trouver les informations et les personnes ressources, se constituer un réseau.
- Leadership : savoir convaincre / savoir mobiliser et conduire des équipes ou partenaires.
- Expérimentation du tâtonnement pour faire émerger la nécessité de persévérer.
- Confrontation à la réalité : tirer tout ce que l'on peut du milieu dans lequel on veut insérer son projet, source de problèmes/contraintes et de solutions/ressources.
- L'ouverture, le rêve, la curiosité, la divergence puis la recherche du possible, du concret, du faisable.
- Savoir concevoir.
- Savoir être et maîtriser sa communication dans l'équipe par exemple dans le cadre d'une échéance signifiante pour l'étudiant-entrepreneur (passage devant un jury de professionnels).
- Produire collectivement un document cohérent et professionnel
- Capacité de projection, de transposition et d'adaptation professionnelle en découvrant le monde

Compétences de gestion attendues

- Créativité : comment susciter des idées (méthodes, état d'esprit, exercices), s'ouvrir au processus d'innovation.
- Structurer un projet, construire un scénario, évaluer différents scénarii, évaluer l'idée et la cohérence du projet.
- Analyser un marché et la dynamique concurrentielle, définir une opportunité stratégique, intégrer le contexte sociétal et environnemental.
- Construire un modèle d'affaires intégrant une approche financière dans le temps (prix de revient, point mort, compte de résultats, bilans, tableaux de financement, flux de trésorerie, besoins en fond de roulement).
- Financer un projet (sources et coût ; banques, fonds propres, fonds publics, partenariats).
- Identifier et organiser des moyens à mettre en œuvre (marketing et offre commerciale, techniques, ressources humaines).
- Protéger un projet (propriété intellectuelle) et maîtriser les fondamentaux juridiques (droit des affaires, droit du travail et droit des sociétés).
- Développer une vision stratégique du projet intégrant un déploiement stratégique et opérationnel.
- Communiquer auprès des professionnels, savoir-être.
- Apporter une expertise entrepreneuriale : leadership et management.

2- CONDITIONS D'ADMISSION

Sont autorisés à présenter un dossier de candidature dans ce DU les titulaires d'un baccalauréat au minimum ou l'équivalent. Les étudiants diplômés d'une licence 3^{ème} année, d'un master ou d'un doctorat datant de moins de 3 ans seront les plus en adéquation avec la formation. La procédure de sélection se fera sur dossier de candidature suivi d'un entretien avec Pépité.

Tout étudiant ayant eu l'attribution du statut national d'étudiant entrepreneur à l'issue de l'instruction de son dossier par le comité d'engagement du Pôle Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PEPITE) peut s'inscrire au diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur.

Cette inscription leur permet de bénéficier :

- D'un statut étudiant durant la période de création d'entreprise.
- De l'accès aux locaux de coworking du PEPITE et de bénéficier des soutiens nécessaires pour créer leur entreprise.
- D'une formation à l'entrepreneuriat et à la gestion, orientée vers la préparation et le lancement d'un projet entrepreneurial.

3- MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription au DU2E est possible après soumission du dossier à Pépité et obtention du Statut National Etudiant-Entrepreneur.

Redoublement. Le redoublement n'est pas envisageable.

4- ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Dans le cadre du système européen, chaque formation est organisée en année (AN), Unité d'Enseignement (UE), Elément Constitutif d'Unité d'Enseignement (ECUE). Des ECTS sont affectés à chaque subdivision. Une année vaut 60 ECTS. Chaque ECUE peut être organisé selon des modalités d'enseignement qui lui sont propres construites sur une combinaison de Cours Magistral (CM), Travaux dirigés (TD), travaux pratiques (TP), projet (PJ).

5- MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Le contrôle des connaissances est organisé en une seule session. L'année s'obtient par l'acquisition de 60 ECTS.

5.1- Nature des épreuves. Le contrôle des connaissances et aptitudes s'effectue soit par un contrôle continu (CC) soit par un contrôle terminal (CT), soit par une combinaison des deux. Les épreuves peuvent être orales ou écrites. Les modalités de contrôle des connaissances sont précisées dans maquette.

5.2- Calcul des notes. La maquette précise la nature des épreuves, les coefficients et ECTS de chaque ECUE et UE.

ECUE : la maquette précise lorsque l'ECUE fait l'objet d'une combinaison de CC.

UE : La note de l'UE est obtenue en effectuant la moyenne des notes des ECUE affectées de leur coefficient.

NOTE A L'ANNEE : La note de l'année s'obtient en calculant la moyenne des notes d'UE affectées de leur coefficient.

5.3- Absence aux épreuves. Toute absence à une épreuve est sanctionnée par la note de 0/20. Un étudiant absent pour raison grave et dûment justifiée à une ou des épreuves peut faire une demande de rattrapage au président du jury. Il se procure le formulaire adéquat auprès du secrétariat pédagogique de la formation. Cette disposition ne confère aucun droit pour l'étudiant.

Cette formation à une durée d'un an en session unique et aucun redoublement n'est possible.

6- MODALITES D'ACQUISITION DES CREDITS EUROPEENS ET REGLES DE PROGRESSION

Les modalités d'acquisition des crédits européens pour cette formation sont à l'année, UE et ECUE et sont validés si l'étudiant a obtenu les crédits ECTS qui lui sont affectés. Pour obtenir les ECTS de l'année, UE, ECUE l'étudiant doit :

- Soit les obtenir directement en obtenant une note $\geq 10/20$.
- Soit les obtenir par compensation. Les ECUE dont la note est $\geq 10/20$ sont capitalisables. Les UE dont la note est $\geq 10/20$ sont définitivement acquises et capitalisables.

Règles de compensation La compensation directe à l'intérieur d'une unité d'enseignement (UE) Si l'étudiant n'a pas obtenu directement les ECUE d'une UE et si la note obtenue à l'UE est $\geq 10/20$, l'étudiant valide l'UE et les ECUE qui la composent. **La compensation à l'année :** Si l'étudiant n'a pas obtenu directement les UE ET s'il a obtenu les 60 ECTS de l'année, il valide les UE par compensation.

Cette compensation se fait sans note éliminatoire.

7- OBTENTION DU DIPLOME ET MENTIONS

Le DU Etudiant-Entrepreneur est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20. Les mentions délivrées sont :

Moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 : mention passable

Moyenne générale supérieure ou égale à 12/20 : mention assez bien

Moyenne générale supérieure ou égale à 14/20 : mention bien

Moyenne générale supérieure ou égale à 16/20 : mention très bien

8- SUBSTITUTION DU STAGE DE MASTER 2 PAR LA FORMATION DU2E

Les étudiants-entrepreneurs inscrits simultanément en master 2 ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de demander à substituer leur stage de fin d'études de master 2 par le développement d'un projet de création d'entreprise accompagné par Pépité. Ils doivent alors en faire la demande auprès du responsable de diplôme et du président de jury. En cas d'accord du responsable de diplôme et du président de jury, le projet de création d'entreprise donnera lieu à une soutenance et fera l'objet d'une note. Cette disposition ne confère aucun droit pour l'étudiant.

9- ABSENCE, FRAUDE AUX EXAMENS ET PLAGIAT

Absence aux cours. La présence est obligatoire aux séances de travaux dirigés, de travaux pratiques et d'ateliers pédagogique, sauf régimes spéciaux entraînant une dispense d'enseignement prévue au

contrat d'études. Au-delà de trois absences non justifiées aux séances de travaux pratiques, travaux dirigés, ateliers pédagogique, oraux il peut être décidé de la suppression du contrôle continu.

Une absence totale non justifiée d'une année d'études peut entraîner l'exclusion à la session pour l'année en cours. Une commission constituée du directeur de la composante, du ou des responsables d'études, du responsable de l'enseignement, décide de l'exclusion éventuelle après convocation de l'étudiant.

Fraude aux examens et plagiat. La fraude est passible de sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur. Le plagiat est passible de peine pouvant aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 500 000€ d'amende. Voir charte des examens sur le site de l'Université.

UFR	IAE
Champs disciplinaires	Sociétés, Langues, Territoires
Domaine(s) de formation	Droit, économie, gestion
Mention ou Intitulé du diplôme	Etudiant-entrepreneur "FI"
Parcours	/
Année du diplôme ou durée d'étude	Diplôme d'Établissement (DU) - 1 Année
Effectifs du diplôme	
Responsables pédagogiques	responsable: Vincent CHAUVET, co-responsable: Patricia MERDY
Secrétaire pédagogique	
Maquette 2020-2021	

CODES	MATIERES	ECTS	Coef.	CM	TD	TP	MCC	Heures étudiant/semestre
UE 1	L'ENTREPRENEURIAT : UNE PASSION CONTAGIEUSE ?	60	19	48	130	0		178
EE11	Introduction à l'entrepreneuriat	3	1	0	10	0	CCE et/ou CCO	10
UE 2	FONDAMENTAUX DE GESTION	12		24	0	0		24
EE21	Management Stratégique	3	1	6	0	0	CCE et/ou CCO	6
EE22	Marketing stratégique et opérationnel	3	1	6	0	0	CCE et/ou CCO	6
EE23	GRH : capacités entrepreneuriales, recrutement et gestion d'équipe	3	1	6	0	0	CCE et/ou CCO	6
EE24	Simulation de gestion (Comptabilité / Finance)	3	1	6	0	0	CCE et/ou CCO	6
UE 3	OUTILS ENTREPRENARIAUX	6	4	24	0	0		24
EE31	Boite à outils juridique et fiscale (droit des affaires et sociétés)	2	1	6	0	0	CCE et/ou CCO	6
EE32	Les enjeux du numérique 1 : Enjeux techniques	1	1	6	0	0	CCE et/ou CCO	6
EE33	Les enjeux du numérique 2 : Enjeux E-business/webmarketing	1	1	6	0	0	CCE et/ou CCO	6
EE34	Du Business Plan au Business model	2	1	6	0	0	CCE et/ou CCO	6
UE 4	FAIRE EMERGER UNE OPPORTUNITE D'ENTREPRISE (1 module au choix)	6	2	0	40	0		40
EE41	Idéation, créativité et innovation	6	2	0	40	0	CCE et/ou CCO	40
EE42	Entrepreneuriat DeepTech et ses défis de la recherche à l'industrie	6	2	0	40	0	CCE et/ou CCO	40
EE43	Création d'entreprise	6	2	0	40	0	CCE et/ou CCO	40
EE44	Ou autres modalités de validation de l'UE 4 pour l'acquisition des compétences	6	2	0	40	0	CCE et/ou CCO	40
UE 5	POSTURE ENTREPRENARIALE ET COMPETENCES RELATIONNELLES (au choix EE51+EE52 ou EE53)	6	4	0	30	0		30
EE51	Communication & Leadership	3	2	0	15	0	CCE et/ou CCO	0
EE52	Communication & Développement personnel	3	2	0	15	0	CCE et/ou CCO	0
EE53	Ou autres modalités de validation de l'UE 5 pour l'acquisition des compétences	6	4	0	30	0	CCE et/ou CCO	0
UE 6	ACCOMPAGNEMENT, COACHING ET MENTORING (EE64 + 1 ECUÉ au choix parmi EE61, EE62 et EE63)	27	6	0	50	0		50
EE61	Immersion en entreprise en Open Innovation	12	2	0	40	0	CCE et/ou CCO	40
EE62	Suivi individuel de chaque E-E en DUEE par un/e chargé/e d'affaires de l'incubateur	12	2	0	40	0	CCE et/ou CCO	40
EE63	Ou autres parcours à envisager pour validation de l'UE6 : (ex. International)	12	2	0	40	0	CCE et/ou CCO	40
EE64	Ateliers d'enrichissement mutuels des projets	3	2	0	10	0	CCE et/ou CCO	10

CCE contrôle continu écrit
CCO contrôle continu oral

48 130
27% 73%